



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE – RENDU de la séance du 04 juin 2007

Etaient présents : Mmes Vallet Martine, Lorge Jeanine, Dubois-Sevenier Danielle, Clément Edith, MM Jacquot Guy, Berger Claude, Cogne Michel, Cottin Jean-Claude, Bejannin Daniel, Palazzi Ovidio, Sebellin Michel

Excusés :

Absents : Mmes Badoux Marie-Louise et Charpy Lydie, M. Pascal Jacques.

CREATION D'EMPLOI POUR L'ETE 2007 :

Vu les congés des agents du service technique et vu l'importance du travail d'entretien des espaces verts, du fleurissement et des travaux à terminer pour l'ouverture de la cantine scolaire le conseil municipal décide l'embauche de deux personnes à temps complet du 2 au 31 juillet et une personne du 1^{er} au 31 août. Ces employés seront rémunérés sur la base du SMIC.

Le centre de loisirs fonctionnera du 9 au 27 juillet pour tous les enfants de Martignat entre 6 et 12 ans. Pour l'encadrement de ce centre le conseil municipal décide l'embauche d'un directeur et cinq animateurs. Le directeur percevra un salaire brut forfaitaire de 1650 €, les animateurs titulaires du BAFA seront rémunérés au taux horaire du SMIC plus 10% et ceux n'ayant pas le BAFA au taux horaire du SMIC.

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS

La participation des familles qui inscrivent un ou plusieurs enfants au centre de loisirs est fixée comme suit : 1^{er} enfant: 100 €, 2^{ème} enfant : 68 €, à partir du 3^{ème} enfant : 41 €.

Il est précisé que le tarif est fixé pour les trois semaines de fonctionnement, il n'y a pas de calcul au prorata des jours de présence.

TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES

Le conseil municipal procède au tirage au sort de trois personnes figurant sur la liste électorale communale, cette liste est ensuite transmise à une commission spéciale instituée au siège de la cour d'assises qui constituera la liste annuelle définitive après nouveau tirage au sort. Les résultats de ce tirage est : TAING You Sim, 32 Impasse des mésanges - BUSI Florence épouse Berthelier 89 impasse de la Braye - JANEYRIAT Myriam épouse Bêche, 301 chemin des Brues.

PLU

Le conseil municipal examine les demandes de modification du projet du PLU déposées par des propriétaires auprès du commissaire enquêteur. Il retient le principe de ne pas ouvrir de nouvelles zones AU et de s'en tenir aux anciennes zones INA qui ne sont pas toutes occupées. De ce fait il émet un avis défavorable aux demandes de classement en zone constructible des terrains situés en bout de la route de Talour avant le chemin de Roveya, au dessus de la rue de la Lésine, après la rue du pavé, et ceux situés dans une zone non urbanisée (non desservie par la voirie et les réseaux). Il émet un avis favorable au reclassement en zone constructible de terrains qui étaient en 1 NA dans le précédent POS et ne l'était pas dans ce projet, ceci concerne notamment des terrains au hameau d'Evron. Il accepte de classer en zone UA la zone autour du bâtiment de l'entreprise Perga

TRAVAUX RUE DES PEUPLIERS ET DU COMMERCE

Le conseil municipal approuve l'avant projet établi par la bureau CIERAqui s'élève à :

- réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales : 99 711.06 € HT
- mise en séparatif des réseaux d'assainissement : 56 518.22 € HT
- renforcement du réseau d'eau potable : 62 118.35 € HT.

Le conseil décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau et sollicite l'autorisation de débiter les travaux avant l'octroi définitif des subventions.

BILAN SUR LES TRAVAUX

- Les travaux prévus au cimetière pour enlever les tombes abandonnées ont débutés ce lundi 4 juin.
- Les travaux de réfection du chemin des Grands Plans débutent vendredi 8 juin.
- Les réfections ponctuelles de voirie, point à temps, se feront à partir du lundi 11 juin.
- La réfection du chemin de Roveya est à l'étude, un devis a été demandé mais n'est pas encore parvenu.
- L'appel d'offres pour les travaux de la rue des peupliers et du commerce devrait pouvoir être lancé avant les vacances.
- Le plombier et l'électricien travaillent à la cantine, il faudra ensuite changer la porte d'entrée et les employés communaux feront les peintures au cours de cet été.

TARIF DE LA GARDERIE SCOLAIRE

Le tarif de la garderie scolaire est actuellement de 0.45 € par présence, une augmentation de 1% est décidé, il sera donc de 0.46 € par présence pour l'année scolaire 2007/2008.

LOCATION DE LA SALLE EST DU COMPLEXE DU LANGE

A partir de la fin de cette année scolaire, les locaux occupés par la cantine seront libres puisqu'à la prochaine rentrée la cantine sera installée dans les nouveaux locaux en cours d'aménagement à l'école maternelle. Cette salle pourra donc être louée aux habitants de Martignat pour des repas de famille. Le prix de location est fixé à 130 € pour une journée et 185 € pour le week-end.

RETROCESSION DE VOIRIE DES LOTISSEMENTS

Lors de réunions précédentes le conseil a accepté la rétrocession de la voirie des lotissements Bellefontaine 1 et 2, la Forêt et la Braye à la commune. Le conseil municipal prend des délibérations complémentaires pour préciser de quelles parcelles il s'agit et pour autoriser M. le Maire à concrétiser ces cessions par un acte administratif et non un acte notarié.

OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Novade (anciennement SEDA) prend contact avec des promoteurs afin de voir si le projet de réalisation, d'un bâtiment avec commerces au rez-de-chaussée et logements sur un niveau et un deuxième bâtiment avec rez-de-chaussée plus deux niveaux, émis par les élus peut les intéresser. Des études seront faites sur les besoins en stationnement afin de déterminer le nombre de garages ou places de parking à créer. En cas d'accession à la propriété il faut des garages sous les logements.

Novade demande à un géomètre de faire un relevé topographique de toute la zone faisant figurer tous les aménagements.

QUESTIONS DIVERSES

→ Mme Dubois-Sévenier fait remarquer que certains bâtiments communaux ont besoin d'un nettoyage :

- les rebords des fenêtres et la barrière de la mairie
- les murs extérieurs, surtout côté nord, du complexe du Lange.

Vu l'importance des travaux d'entretien des espaces verts, talus, fleurs, etc. de cet été ces nettoyages seront programmés pour cet automne.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller n'ayant d'autre question, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45.

Martignat, le 6 juin 2007

Guy Jacquot, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.
--